

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 17 septembre 2019, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2019-361

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT ET RAPPORT DU MAIRE RELATIF À DES DÉPENSES DÉCRÉTÉES À LA SUITE DE L'AFFAISSEMENT PARTIEL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE ROY

Le maire fait rapport des dépenses qu'il a décrétées selon l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'affaissement partiel du Centre communautaire Jean-Marie-Roy et dépose le rapport.

DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

La trésorière adjointe dépose les listes suivantes :

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2019 (SUITE)

- la liste des chèques émis du 16 août au 5 septembre 2019, pour un montant de 6 320 149,77 \$;
- la liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1^{er} au 31 août 2019, pour un montant de 855 071,07 \$;
- la liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 31 août 2019, pour un montant de 420 904,88 \$;
- la liste des dépenses par approbateurs du 16 août au 5 septembre 2019, pour un montant de 232 575,04 \$.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-362

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 27 AOÛT, 3, 9 ET 16 SEPTEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2019 et les procès-verbaux des séances extraordinaires des 3, 9 et 16 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 28 AOÛT 2019 — RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 28 août 2019.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 18 SEPTEMBRE 2019 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 18 septembre 2019.

2019-363

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 18 SEPTEMBRE 2019 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

DE2019-203 Entente entre la Ville de Québec et 9295-3678 Québec inc. (DVG Brands), relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation des produits Superwrap et LiquidShield aux États-Unis, au Mexique et en Europe*

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2019 (SUITE)

- CU2019-063** Entente entre la Ville de Québec et la *Commission de la capitale nationale du Québec*, pour la mise en valeur de la capitale nationale
- TM2019-205** Entente entre la Ville de Québec et la *Société québécoise des infrastructures*, relative à la déviation temporaire de voies de circulation sur le boulevard Henri-Bourassa et sa remise en état
- AP2019-479** Adjudication de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces — Secteurs de Beauport et de Charlesbourg — Lots 1 à 9 — Saisons 2019–2020, 2020–2021 et 2021–2022 (Appel d'offres public 61154)
- AP2019-521** Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) — Contrats débutant en 2019 et annulation de deux zones (zones CLE0001 et CLE0002) (Appel d'offres public 61146)
- AP2019-531** Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (3 contrats) — Contrats débutant en 2019 (Appel d'offres public 61140)
- AP2019-502** Adjudication de contrats pour la disposition de sols contaminés et de matières résiduelles pour divers projets municipaux — années 2019 à 2022 (Appel d'offres public 61018)
- AP2019-533** Adjudication d'un contrat pour effectuer l'entretien hivernal de diverses rues (gravier et pavage) — Secteur nord de Beauport — Saisons 2019–2020, 2020–2021 et 2021–2022 (Appel d'offres public 61277)
- AP2019-538** Entente entre la Ville de Québec et la *Société québécoise des infrastructures*, relative à l'accompagnement et à l'expertise fournis au Bureau de projet du Réseau structurant de transport en commun pour la réalisation de ce projet (Dossier 61375)
- AP2019-555** Renouvellement de contrat pour l'impartition du soutien de l'entretien et de l'évolution de l'application *Maximo Tivoli V7 Français* (VQ-48775)
- AP2019-558** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de radios portatives *P25 à sécurité intrinsèque (IS)* (Appel d'offres public 61195)
- AP2019-565** Adjudication d'un contrat pour la fourniture et les services de distribution d'accessoires en téléphonie (Appel d'offres public 61013)
- AP2019-579** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition, l'installation et le soutien d'un mur vidéo et d'un système d'affichage dynamique pour le *Centre de la Gestion de la Mobilité Intelligente* (Appel d'offres public 61246)
- PA2019-118** Entente entre la Ville de Québec et la *Commission de la capitale nationale du Québec* relative à la mise en valeur du site archéologique *Cartier-Roberval*
- RH2019-802** Affectation de madame Sylvie Fournier (ID. 005030) à l'emploi d'adjointe à la direction du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire
- RH2019-827** Approbation de la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et la *Fraternité des policiers et des policières de la Ville de Québec*, portant sur les modalités d'affectation de la réserve de restructuration du régime de retraite
- RH2019-828** Approbation de la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et l'*Association des officiers et officières cadres du Service de police de la Ville de Québec*, portant sur les modalités d'affectation de la réserve de restructuration du régime de retraite

- TM2019-182** Entente entre la Ville de Québec et le *Réseau de transport de la Capitale (Société de transport de Québec)*, relative à l'exploitation et à l'entretien du système de préemption pour les autobus
- TM2019-186** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)*, relative à l'installation des équipements de signaux lumineux aux voies d'accès des nouveaux Parc-O-Bus situés respectivement sur la rue de la Faune ainsi qu'à l'intersection du boulevard Sainte-Anne et de l'avenue du Sous-Bois
- DE2019-202** Entente entre la Ville de Québec et *Nuutok Entreprise inc.*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Ronde de financement pour le lancement des solutions Nuutok*
- PA2019-021** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables ainsi qu'à l'agrandissement de la Caserne Dalhousie située à l'intersection de la rue Dalhousie et de la rue de la Barricade dans la zone inondable de grand courant, R.A.V.Q. 1258*
- TM2019-102** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la zone 8 de permis de stationnement, R.A.V.Q. 1271*
- TM2019-189** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement au retrait et à l'ajout de voies réservées aux cyclistes sur certaines rues et à la création d'une zone de sécurité sur le boulevard du Loiret, R.A.V.Q. 1274*
- TM2019-152** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse, R.A.V.Q. 1284*
- RS2019-005** *Règlement de l'agglomération sur la phase de planification, de conception et de préparation des plans et devis ainsi que d'autres travaux et démarches préparatoires à la réalisation du réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1291*

DE donner à M. Raynald Brulotte, conseiller du district numéro 4, l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2019-364

CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL DE QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 200 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul de Québec, Conférence de St-Augustin-de-Desmaures;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-110-10-970.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-365**DIRECTION GÉNÉRALE — RENOUELEMENT DE CONTRAT — SOCIÉTÉ TELUS COMMUNICATIONS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
 APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
 ET RÉSOLU :

DE renouveler le contrat annuel pour les services de télécommunications de Société TELUS Communications pour un montant mensuel de 2 422,82 \$ détaillé comme suit :

		Total mensuel
TÉLÉPHONIE	Équipement et services avec contrat (téléphonie et/ou data)	
	Lignes d'accès	715,82 \$
DATA	Communications informatiques facturées par Telus Qc	832,00 \$
INTERNET	Accès Internet	875,00 \$

QUE les fonds nécessaires au renouvellement du présent contrat soient puisés sur le poste budgétaire 02-136-10-331;

D'autoriser la trésorière adjointe, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-366**TRÉSORERIE — ÉTATS DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES SONT IMPAYÉES — VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES — AUTOMNE 2019 — CONSENTEMENT DES ACTES DE VENTE DÉFINITIFS DÉCOULANT DE CETTE VENTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
 APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
 ET RÉSOLU :

DE prendre acte du dépôt de l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

D'ordonner au greffier, ou à son remplaçant, de procéder, le 18 novembre 2019, à la vente par enchère publique des immeubles inscrits à l'état des immeubles et pour lesquels des taxes et intérêts sont dus pour les années antérieures à 2019 et dont le solde pour cette période est supérieur à 10 \$;

D'accepter que le propriétaire de l'immeuble inscrit sur la liste des propriétés à être vendues lors de la vente des immeubles pour non-paiement de taxes puisse s'acquitter de ses taxes impayées et des frais y afférant. Ces frais sont de :

- 100 \$ si le paiement se fait avant la seconde publication de l'avis public prévu à l'article 513 de la *Loi sur les cités et villes*
- 200 \$ si le paiement se fait après la seconde publication de l'avis public mais avant le jour de la vente
- 300 \$ si le paiement se fait le jour de la vente.

DE consentir les actes de vente définitifs, en conformité avec les articles 524 et 525 de la *Loi sur les cités et villes*, aux personnes à qui des immeubles seront valablement adjugés lors de la vente pour taxes si lesdits immeubles ne font pas l'objet d'un retrait durant l'année qui suit leur adjudication. La vente sera alors faite aux conditions prévues au certificat d'adjudication;

D'autoriser le greffier, ou son remplaçant, à dresser et à signer des actes de vente définitifs en faveur de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, en conformité

avec l'article 538 de la Loi sur les cités et villes, pour les immeubles dont la Ville se portera acquéreur lors de la vente précitée;

D'autoriser le greffier à demander les services de professionnels, arpenteurs, huissiers et notaires, pour procéder aux vérifications qui s'imposent et à la description des lots relativement à cette vente.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-367

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-368

**GREFFE — TRANSACTION — SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DUMPLING —
ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2019-345**

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE conclure une transaction entre la Ville et Société en commandite Dumpling, relativement à l'engagement de cette dernière à construire un édifice sur le lot 6 268 618, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de transaction joint au sommaire décisionnel;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer la transaction pour et au nom de la Ville après que la somme de 50 000 \$, représentant les versements par anticipation de l'En-lieu de taxes des mois de septembre 2019 à janvier 2020 inclusivement prévu au projet de transaction, ait été encaissée;

D'abroger la résolution 2019-345 du 9 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-369

**GREFFE — ANNULATION DE LA PROMESSE D'ACHAT POUR LE
LOT 5 989 289 — REMBOURSEMENT DE L'ACOMPTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de 9368-2482 Québec inc. d'annuler la promesse d'achat du lot 5 989 289, acceptée par la Ville aux termes de sa résolution 2019-181 du 21 mai 2019.

DE rembourser à 9368-2482 Québec inc. l'acompte de 9 463,64 \$ versé à lors de la signature de la promesse d'achat.

DE prélever la somme de 9 463,64 \$, plus taxes le cas échéant, sur le poste budgétaire 55-136-70-000 — Acompte vente de terrain et d'autoriser, si requis, la trésorière adjointe à faire le virement budgétaire nécessaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-370

GREFFE — VENTE DES LOTS 6 154 442 ET 6 268 544 — MASSÉ ROY INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter, sous réserve de la réception d'un acompte de 196 581,57 \$, l'offre d'achat de Massé Roy inc. pour l'acquisition des lots 6 154 442 et 6 268 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, à être déposée le ou vers le 18 septembre 2019, dont copie du projet est jointe au sommaire décisionnel. Les lots seront fusionnés pour être connus sous un nouveau numéro de lot;

DE vendre ces lots, d'une superficie totale de 73 052,1 m² (786 326,26 p²), à Massé Roy inc., au prix de 5,00 \$/p² soit pour un montant de 3 931 631,30 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat;

DE joindre à la résolution le certificat de la trésorière attestant le prix de revient de l'immeuble à 4,96 \$/m² (0,46 \$/p²);

D'autoriser le greffier, ou son remplaçant, à signer l'acceptation de l'offre d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-371

GREFFE — AUTORISATION DE PAIEMENT — HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 138

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture no 21906200 de l'entreprise CIMA + s.e.n.c., au montant de 43 900 \$, plus taxes applicables, datée du 24 mai 2019, conformément au mandat octroyé par la résolution 2019-078, du 5 mars 2019;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-320-10-410;

D'autoriser la trésorière adjointe à effectuer les virements budgétaires, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-372

GREFFE — MANDAT — RECOURS EN CESSATION D'UN USAGE DÉROGATOIRE CONTRE LE PROPRIÉTAIRE DU LOT 2 812 416 (RÉSEAU SÉLECTION) — ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2019-170

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE mandater M^e Stéphanie Boucher, procureure de la Ville, de déposer un recours en cessation d'usage dérogatoire, conformément aux dispositions des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, afin que le propriétaire de l'immeuble sis au 3645, rue de l'Hétrière, connu et désigné comme étant le lot 2 812 416 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, rende les équipements au toit conformes aux conditions de construction prévues au permis no 2016-00598;

D'abroger la résolution 2019-170 du 14 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-373

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — MANDAT D'ÉTUDE SUR LA CARACTÉRISATION DES PAYSAGES

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accorder le mandat d'étude de caractérisation des paysages à la firme Mille Lieux selon les modalités présentées dans l'offre de services datée du 8 août 2019 jointe au sommaire décisionnel pour un montant de 11 610 \$ taxes exclues;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-722-20-971 pour lequel 50 % des coûts sont subventionnés par le ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-374

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — MANDAT DE FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES SUR LE SITE DE L'ÉGLISE DE L'ANSE-À-MAHEU

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accorder le mandat de réalisation des fouilles archéologiques sur le site de l'église de l'Anse-à-Maheu à la firme Ethnoscop selon les modalités précisées dans l'offre de services déposée le 8 août 2019 jointe au sommaire décisionnel pour un montant de 11 708 \$ taxes exclues;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-722-20-971 pour lequel 50 % des coûts sont subventionnés par le ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-375

URBANISME — PIIA — 121, RUE JEAN-JUNEAU — OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'architecte au dossier propose une membrane de finition dont l'aspect est similaire à un bardeau de toiture, mais plus appropriée pour un toit à faible pente;

CONSIDÉRANT QUE la membrane sera de couleur brune et que la charpente du toit n'est pas modifiée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 121, rue Jean-Juneau, connu et désigné comme étant le lot 3 055 590, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant le remplacement de la toiture du bâtiment principal selon le Plan Réfection de la couverture — 121, rue Jean-Juneau, par Cédric Delort, architecte, N° de projet 19-372, daté du 12 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-376

URBANISME — PIIA — 160, RUE DE SYDNEY — ÉQUIPEMENT COMAIRCO LTÉE

CONSIDÉRANT QUE les deux enseignes représentant le nom et le logo de la compagnie, s'intègrent bien au bâtiment et possèdent un éclairage interne au DEL;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 160, rue de Sydney, connu et désigné comme étant le lot 6 160 897, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'affichage sur l'immeuble en construction selon les plans de l'enseigne sur façade et de l'enseigne sur muret intégré par Posimage, N° de projet JLH-2019-244-1E et 3E, daté du 12 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-377

URBANISME — PIIA — 261, RUE DE SYDNEY — CANTIN BEAUTÉ LTÉE

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal industriel est de style contemporain, intègre différentes couleurs et types de revêtements et rejoint d'une manière satisfaisante les objectifs et critères applicables du *Plan d'implantation et d'intégration architecturale*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 261, rue de Sydney, connu et désigné comme étant le lot 6 319 340, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment principal et aménagement du terrain avec les conditions et obligations de planter 18 arbres d'un diamètre minimal de 75 mm DHP et qu'ils soient conservés en tout temps et remplacés au besoin;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2146, daté du 28 août 2019;
- Plan d'architecture et aménagement terrain par Luc Bélanger, architecte, projet « siège social Cantin », No projet P-1354, version 9, daté du 28 août 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-378

URBANISME — PIIA — 190, RUE DE SINGAPOUR — KENWORTH QUÉBEC INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 190, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le lot 6 266 930, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'affichage sur l'immeuble en construction;

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2019 (SUITE)

Le tout approuvé selon le plan des enseignes par Marie-Lise Leclerc, architecte, projet LA18-035, daté du 18 juillet 2019.

Ont voté pour : Jean Simard, Yannick LeBrasseur,
Raynald Brulotte, Annie Godbout, Jonathan Palmaerts
A voté contre : Marcel Desroches
Adoptée à la majorité, le président s'abstenant de voter

MATIÈRES NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE

2019-379

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DDM — 190, RUE DE SINGAPOUR — KENWORTH QUÉBEC INC.

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 190, rue de Singapour.

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 190, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le lot 6 266 930 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'affichage sur l'immeuble en construction avec 7 enseignes au lieu de 2 maximum comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Le tout selon le plan des enseignes par Marie-Lise Leclerc, architecte, projet LA18-035, daté du 18 juillet 2019.

Ont voté pour : Jean Simard, Yannick LeBrasseur,
Raynald Brulotte, Annie Godbout, Jonathan Palmaerts
A voté contre : Marcel Desroches
Adoptée à la majorité, le président s'abstenant de voter

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — RÈGLEMENT N° 2019-596 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UNE ZONE À PROTÉGER CORRESPONDANT AU SITE PATRIMONIAL « DOMAINE DES PAUVRES »

UNE séance de consultation publique est tenue relativement au *Règlement n° 2019-596 modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une zone à protéger correspondant au site patrimonial « Domaine des Pauvres »*.

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — RÈGLEMENT N° 2019-597 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 RELATIVEMENT À SA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 COMME MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT NO 2019-596

UNE séance de consultation publique est tenue relativement au *Règlement n° 2019-597 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2019-596*.

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — RÈGLEMENT N° 2019-598 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 481-85 RELATIVEMENT À SA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 COMME MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT N° 2019-596

UNE séance de consultation publique est tenue relativement au Règlement n° 2019-598 modifiant le Règlement de lotissement n° 481-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2019-596.

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — RÈGLEMENT N° 2019-599 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE CRÉER LA ZONE RB/A-22 À PARTIR DES LOTS 2 814 967, 2 814 989, 5 558 886, 5 558 887, 3 055 589 ET 2 814 870 AFIN D'Y PERMETTRE UNIQUEMENT L'USAGE D'HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE ET DE FIXER LA MARGE DE REcul AVANT MINIMALE À 20 MÈTRES NONOBTANT TOUTES AUTRES DISPOSITIONS CONCERNANT LES MARGES DE REcul DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85

UNE séance de consultation publique est tenue relativement au Règlement n° 2019-599 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone RB/A-22 à partir des lots 2 814 967, 2 814 989, 5 558 886, 5 558 887, 3 055 589 et 2 814 870 afin d'y permettre uniquement l'usage d'habitation unifamiliale isolée et de fixer la marge de recul avant minimale à 20 mètres nonobstant toutes autres dispositions concernant les marges de recul du Règlement de zonage n° 480-85

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT

2019-380

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2019-594 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2006-005 RÈGLEMENT DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 2019-2019-594 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-381

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2019-596 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UNE ZONE À PROTÉGER CORRESPONDANT AU SITE PATRIMONIAL « DOMAINE DES PAUVRES »

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 2019-596 modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une zone à protéger correspondant au site patrimonial « Domaine des Pauvres ».

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-382

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2019-597 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 RELATIVEMENT À SA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 COMME MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT N° 2019-596

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2019-597 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2019-596.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-383

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-598 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 481-85 RELATIVEMENT À SA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 COMME MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT NO 2019-596

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2019-598 modifiant le Règlement de lotissement n° 481-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2019-596.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-384

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 2019-599 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE CRÉER LA ZONE RB/A-22 À PARTIR DES LOTS 2 814 967, 2 814 989, 5 558 886, 5 558 887, 3 055 589 ET 2 814 870 AFIN D'Y PERMETTRE UNIQUEMENT L'USAGE D'HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE ET DE FIXER LA MARGE DE REcul AVANT MINIMALE À 20 MÈTRES NONOBTANT TOUTES AUTRES DISPOSITIONS CONCERNANT LES MARGES DE REcul DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet du *Règlement n° 2019-599 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone RB/A-22 à partir des lots 2 814 967, 2 814 989, 5 558 886, 5 558 887, 3 055 589 et 2 814 870 afin d'y permettre uniquement l'usage d'habitation unifamiliale isolée et de fixer la marge de recul avant minimale à 20 mètres nonobstant toutes autres dispositions concernant les marges de recul du Règlement de zonage n° 480-85*

Ont voté pour : Marcel Desroches, Jean Simard,
Yannick LeBrasseur, Raynald Brulotte

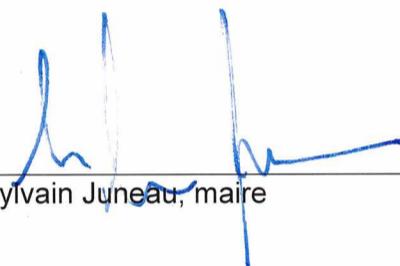
Ont voté contre : Annie Godbout, Jonathan Palmaerts
Adoptée à la majorité, le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 56



Sylvain Juneau, maire



Daniel Martineau, greffier